



Val de France Angels

La genèse de l'association

- Aider au développement économique de notre Région Centre.
- Favoriser la création d'entreprises, véritable moteur de croissance.
- Contribuer à la faisabilité des projets, rendre le succès possible.
- Soutenir la création d'emplois et donc la baisse du chômage.

Val de France Angels

Association loi de 1901 créée le 10
Novembre 2006 dans le but de **fédérer**
et faire connaître l'action de ses
membres, investisseurs privés.



Val de France Angels

L'association est adhérente
au réseau national
France Angels.

Est **labellisée** par le ministère des PME.

Couverture géographique :
principalement la **Région Centre**

Val de France Angels

Composée de :

- Membres actifs
- Membres bienfaiteurs
- Membres fondateurs
- Membres d'honneur

La durée de l'association est illimitée.

Objectifs

- Faciliter les rencontres entre :
 - **Investisseurs privés**
 - **Porteurs de projets**
 - en création
 - en développement
 - en reprise d'entreprises
- Fédérer un réseau d'experts à disposition des porteurs de projets et investisseurs
- Constituer une force d'investissements complémentaire

Objet social des statuts

- Compléter les dispositifs existants d'aide à la création
- Favoriser tous échanges entre investisseurs
- Favoriser la mutualisation des apports
- Donner de la visibilité aux investisseurs
- Se faire connaître des créateurs, repreneurs
- Mettre en relation porteurs de projets et investisseurs
- Sélectionner les projets à potentiel
- Organiser la prise de participation
- Faire connaître l'association et son objet



VAL DE France ANGELS

Gestion assurée par un Bureau élu par l'AG pour 2 ans et renouvelable par moitié.

Les réunions ont lieu alternativement dans chaque département de la Région Centre.

Les Ressources

Sont constituées par :

- > Les cotisations des membres
- > Des subventions
- > Le produit des activités de l'Association dans le cadre de son objet social
- > Les divers Dons, Mécénats ,Parrainages...

Au delà des premières années, nous souhaitons un autofinancement et ne plus avoir besoin de subventions.

Les Rémunérations

- Les différents mandats sont effectués à titre gratuit.
- Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rémunération directe ou indirecte liée à leur activité dans l'association.
- Ils peuvent recevoir des remboursements de frais sur justificatifs dans la limite des finances de l'association.

Les Cotisations

Elles sont fixées annuellement par le bureau.

Elles concernent :

- > Les membres Actifs
- > Les membres bienfaiteurs

Déontologie

- L'Association applique les principes de déontologie définis au sein de
France ANGELS

- > Confidentialité
- > Transparence
- > Égalité de traitement
- > Information optimale
- > Comportement loyal et honnête de ses membres
- > Qualité homogène et cohérente aux objectifs
- > Gestion en amont des conflits d'intérêts

Règlement intérieur

Un **règlement intérieur** fixe les détails de fonctionnement de l'Association et complète les dispositions prévues par les **statuts** et le **code de déontologie**

Un engagement préalable

Le Code de Déontologie ainsi que le **Règlement Intérieur** s'imposent à tous les membres et doivent être signés avant toute adhésion à l'association **Val de France Angels**.

Le fonctionnement

- Organisation des rencontres entre porteurs de projets et investisseurs une fois par mois.
- Une grande ouverture est observée quand à la qualité , la nature et la taille des dossiers étudiés.
- Les dossiers non retenus sont réorientés vers les bons endroits.

Qu'est-ce qu'un **BUSINESS ANGELS**

C'est une personne physique (ce peut être également une personne morale) qui :

- Investit son propre argent dans une entreprise à fort potentiel
- Met à disposition gratuitement pour le porteur de projet
 - Ses compétences
 - Son expérience
 - Son réseau relationnel

Les principaux profils de B.A.

Ce sont généralement :

- > Des Chefs d'entreprises ou Cadres Dirigeants en activité qui souhaitent aider à la création
- > D'anciens Chefs d'Entreprises qui ont cédé leur affaire et qui ont choisi une retraite active
- > De jeunes Entrepreneurs qui ont créé, développé puis cédé leur entreprise et qui souhaitent vivre une nouvelle aventure par procuration
- > Des membres de professions libérales souhaitant investir leur argent à titre personnel

Les réalisations chiffrées 2007

	Prévisions	Réalisations
Communications	6 départements	5 départements
Membres	12	27
Projets	20	40
Investissements	40 000 €	263 000 €
Financements		(engagements) Région Centre Ministère des PME CCI du Loiret

Mode d'investissement

- Les Business Angels de Val de France Angels ne font pas de prêt d'argent.
- Ils investissent , de façon minoritaire, dans le Capital de l'Entreprise en création ou en développement.
- Ils n'interviennent pas dans la gestion.
- Leur sortie du Capital est généralement prévue par la rédaction d'un pacte d'actionnaires (4 à 5 ans en moyenne).
- Ils prennent leur part de risque.

Procédure de qualification des dossiers

(responsabilité de Val de France Angels)

- > Présélection
 - Présentation de 30 minutes suivie de 15 minutes de questions.
- > Attribution d'un Parrain Business Angel.
- > Le Parrain est chargé d'étudier le dossier :
analyse des documents, de l'environnement, des perspectives, du potentiel...
En fonction des résultats, il recommandera le projet au comité de sélection.

Procédure de qualification des dossiers

(responsabilité de VAL DE France ANGELS)

- **Présentation au comité de sélection**

- > Si l'intérêt est confirmé.
- > Le parrain décide de présenter le projet à la labellisation auprès des Business Angels de l'association.
- > Le porteur de projet présente synthétiquement aux Business Angels sa stratégie, ses produits ou services, sa vision du marché, ses FCs et les conditions d'investissement proposées, le soutien financier attendu des Business Angels, les conditions d'investissement proposées (pacte d'actionnaires, statuts, convention d'investissement).

Procédure de financement des dossiers

(responsabilité des Business ANGELS)

- > Les investisseurs forment alors un groupe Ad-hoc indépendant de l'association pour investir sur ce projet.
- > Chaque investisseur membre du réseau prend sa décision d'investissement individuellement, en transparence avec l'association et en se coordonnant avec les autres investisseurs.

La Confidentialité

Elle est de règle à toutes les étapes du fonctionnement de l'Association

- Composante essentielle du code de déontologie.
- Signature d'un accord de confidentialité préalable à chaque examen de dossier.
- Interdiction d'exploitation de toute idée connue lors de l'examen d'un projet.
- Sauf autorisation préalable, les membres ne doivent divulguer aucune information détenue à l'occasion de l'exercice de leur activité de Business Angels.

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Entrepreneurs

- Val de France Angels offre aux entrepreneurs (porteurs de projets).
 - > Des Hommes connaissant l'entreprise opérationnellement et qui :
 - Apportent leur expertise et leur réseau.
 - Acceptent les risques aux cotés de l'entrepreneur.
 - Investissent personnellement dans les entreprises à fort potentiel.

Investisseurs

- Val de France Angels offre aux investisseurs.
 - > Des possibilités d'investir en capital dans les projets sélectionnés par Val de France Angels.
 - > Une plate-forme d'échange entre investisseurs.
 - > L'opportunité de mutualiser leurs apports en capital aux sein d'un même projet ou d'une société.

Prescripteurs

- Val de France Angels offre aux prescripteurs.
 - > Un levier pour favoriser des entreprises à potentiels.
 - > Une source nouvelle de capital risque permettant de renforcer les fonds propres des entreprises.
 - > Un réseau d'experts et de personnalités dont le relationnel fera rayonner l'image de la Région Centre et de ses membres.